

29 JAN. 2026

Foix, le 22 janvier 2026



Direction / Consulaire

Foncier - Urbanisme

Monsieur le Président
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE TARASCON
16 place Jean Jaurès
09400 Tarascon-sur-Ariège

N/Réf.2026-010

Objet - 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune de SAURAT

Contact

M. Benoît RIOLS

benoit.riols@ariego.chambagri.fr

Lettre Recommandée avec A.R.

Monsieur le Président,

Vous avez notifié à la Chambre d'agriculture de l'Ariège, pour avis, le dossier de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune de SAURAT.

Au regard de l'analyse du dossier par nos services, considérant que l'objet de la modification ne présente aucun impact notable sur l'économie et les exploitations agricoles, j'ai l'honneur de vous informer que la Chambre d'agriculture de l'Ariège **ne formule aucune observation** à la 1^{ère} modification simplifiée du PLU de la commune de SAURAT.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Siège Social

32 av. du Général de Gaulle
09000 FOIX
Tél : 05 61 02 14 00
accueil@ariego.chambagri.fr

Antennes

372 route de Crieu
09100 VILLENEUVE DU PAREAGE

28 avenue René Plaisant
09200 SAINT GIRONS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret 180 900 029 000 18
APE 9411Z

www.ariège.chambre-agriculture.fr

Le Président
de la Chambre d'agriculture de l'Ariège,

Philippe LACUBE.

